

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MAI 2023– 13H30

Le 22 mai 2023, à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au centre culturel, place Joffre, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, L. LEJEUNE, G. MORIN, Adjoints ; F. BIENVENU, F. RAMOS-CASTRO, L. DROUET, G. LAUTONNE, E. LEFEUVRE, M. COGE, A.M. CHEDOT ; A. MEISNER, K. LEFEBVRE

ABSENTS EXCUSES :

G. HULIN donne pouvoir à F. RAMOS

P. FLEURET donne pouvoir à G. MORIN

T. LEMETTAIS donne pouvoir à L. LEJEUNE

S. BUENO donne pouvoir à E. LEFEUVRE

C. DUBOIS donne pouvoir à A. MEISNER

ABSENTS :

C. BEIL

Secrétaire de séance : M. COGE

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres, constate le quorum et ouvre la séance.

REMERCIEMENTS

-Le Centre de gestion du calvados remercie pour la mise à disposition du centre culturel pour l'organisation d'une réunion pour les secrétaires de mairie. Le Président du CDG14 ainsi que ses collaborateurs ont adressé leurs chaleureux remerciements pour la qualité de l'accueil.

-La MFR Vimoutiers remercie pour la subvention accordée.

RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

24/04/2023 : SIGNATURE DEVIS EXTENSIONS ECLAIRAGE VENELLES DES RELIGIEUSES ET JOUAN POUR 13 733.38 € (MONTANT TOTAL DÉPENSES : 20 600.06 €TTC°

Monsieur le Maire précise pour la venelle des Religieuses qu'il fallait prendre une décision rapide avant le coulage des bétons afin de pouvoir faire poser des spots LED encastrés au sol, raccordés à l'éclairage public. Il indique que cette décision fait suite à une demande des riverains et précise que cette venelle était très mal éclairée.

Monsieur le Maire précise pour la venelle Jouan l'ajout d'un point lumineux, à la demande des riverains, à l'entrée de la venelle. Les éclairages seront dans le même principe que la venelle des Religieuses, des spots encastrés au sol, actuellement en étude.

Monsieur le Maire indique que cette dépense sera imputée sur la section de fonctionnement. Il précise que le montant de cette dépense pourra être modifié en fonction du résultat de l'étude.

23-31 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la précédente réunion du 03 avril 2023 et questionne sur d'éventuelles observations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2023

23-32 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1/2023 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle qu'auparavant la commune recevait tous les ans, 10000 € pour tout ce qui était travaux sur le pluvial. Désormais avec la mise en place de la GEPU Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, un nouveau calcul a été effectué en fonction du linéaire de chaque commune qui correspond à un transfert de charges entre le fonctionnement et l'investissement.

Monsieur le Maire précise qu'auparavant les travaux concernant le pluvial incombait totalement à la commune notamment sur l'ensemble des tranches de la revitalisation. Désormais, c'est une compétence de la CALN. La contrepartie pour la commune est que les travaux de création ou d'extension du réseau pluvial seront subventionnés à hauteur de 50% par CALN.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la prise de compétence GEPU par la CALN, il est mis à la charge de la commune une attribution de compensation d'investissement annuelle d'un montant de 2982 € Cette dépense est comptabilisée au compte 2046 qui est obligatoirement amortissable.

Au regard du caractère annuel de la dépense, il est décidé de procéder à son amortissement sur un an.

Monsieur le Maire indique que cette écriture est une écriture d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement - Dépenses

681-042 Dotations aux amortissements	+2982.00 €
6588 – Autres charges diverses de gestion courantes	-2982.00€
Total	0.00€

Section investissement

Recettes		Dépenses	
28046-040 Attribution de compensation d'investissement	+2982.00 €	2156 – Matériel et outillage incendie	+2982.00€
Total	+ 2982.00 €	Total	+2982.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n°1 exposée ci-dessus.

23-33 – OUVERTURE DE POSTES

Monsieur le Maire indique que la commission du personnel s'est réunie le 03 mai dernier afin de réorganiser les services techniques de la commune qui sont en état de fatigue aujourd'hui. Beaucoup de personnes n'ont pas ou plus leur permis de conduire et des restrictions médicales de la médecine du travail s'ajoutent également pour certains agents. Il constate avec Madame LEJEUNE que ce service tourne au ralenti. Monsieur le Maire indique qu'une journée il n'y avait aucun agent qui possédait le permis au service technique voirie sur les personnes présentes. Monsieur le Maire indique que pour les interventions sur le patrimoine de la commune et autres, il y a un vrai manque de compétences, c'est pour cela qu'il a proposé à la commission du personnel et cela a été validé à l'unanimité, les deux créations de postes suivants et le non-renouvellement de l'agent actuel en CDD arrivant à échéance fin juin 2023 qui ne sera pas stagiairisé.

1/Création d'un emploi permanent par voie de mutation (agent déjà titulaire de la fonction publique territoriale) :

Monsieur le Maire informe que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la réorganisation du service technique, il convient de renforcer les effectifs par la création d'un emploi adjoint technique par voie de mutation,

Monsieur le Maire indique qu'un agent d'une collectivité voisine a exprimé le souhait de venir travailler dans notre commune. Cet agent a été reçu, son grade et son échelon seront repris, il pourra percevoir en plus le RIFSEEP qu'il ne perçoit pas aujourd'hui, sa commune d'origine ne l'ayant pas mis en place. Il précise que dans notre commune tous les agents stagiaires et titulaires hors contractuels perçoivent cette prime qui correspond à un peu plus qu'un 13^{ème} mois. Monsieur le Maire indique que cet agent a rédigé sa demande de mutation au Maire de sa commune et il serait libre au 1^{er} août prochain. Monsieur le Maire précise qu'une annonce va être passée au niveau du Centre de Gestion de la Fonction Publique et que l'on recevra d'autres candidatures mais que nous avons déjà cette candidature très intéressante d'une personne qui a beaucoup de compétences techniques. Il a un CAP de menuisier, des compétences en électricité, plomberie, soudure, maçonnerie, carrelage. Il précise que c'est quelqu'un qui a déjà fait ses preuves au niveau de son habitation personnelle puisqu'il a tout aménagé chez lui.

Madame RAMOS demande pourquoi tient-il tant à venir à Orbec ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il habite à mi-chemin entre Orbec et la collectivité où il travaille, et il aura une rémunération plus importante. Il estime que là où il est il y a un manque de valorisation de ses compétences c'est pourquoi il souhaite changer de collectivité.

Monsieur le Maire précise que les emplois créés sont des agents polyvalents des services techniques et espaces verts, ils peuvent être amenés à être à disposition des 2 services en fonction du besoin. Il cite par exemple pour cette semaine, le service voirie va renforcer le service espaces verts pour les tontes ou le désherbage car l'herbe pousse beaucoup en ce moment.

Monsieur le Maire rappelle que la commune c'est 1042 hectares à entretenir, certains ne le comprennent pas bien.

Madame MACREZ indique que la polyvalence entre les deux services n'a pas toujours été effective.

Monsieur le Maire lui répond que ça a toujours été le cas, il faut que les agents soient polyvalents. Il cite l'exemple de l'incendie rue Grande, les deux services voirie et espaces verts sont venus afin de sécuriser les lieux.

Madame LEJEUNE indique que les deux services participent à l'entretien de la rivière, sont présents pour les diverses manifestations. Elle précise que la décision de cette semaine de renforcer le service espaces verts par les agents du service voirie a été prise la semaine dernière car il y a trop de retard et non parce que nous avons reçu un nouveau mail ce matin de Monsieur DUBOIS.

Monsieur le Maire précise que nous ne faisons pas d'e-conseils. Si des personnes ont des choses à exprimer, il faut venir aux séances de conseil municipal.

Madame LEJEUNE précise qu'il faut retenir qu'il y a le domaine public et le domaine privé. Elle indique que parfois, on reçoit des mails qui concernent des interventions sur le domaine privé, la commune ne peut pas intervenir. Elle précise que la commune n'intervient plus chez des particuliers.

Monsieur le Maire informe qu'hier, il a été appelé par la gendarmerie afin de récupérer un chien sur le plateau de Meulles. Il a indiqué aux services de la gendarmerie que c'était hors du territoire de la ville d'Orbec et qu'il ne pouvait donc pas intervenir.

Madame CHEDOT indique que pour la commune de Meulles, il faut appeler Monsieur LESUFFLEUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Décide la création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques et espaces verts à temps complet à compter du 01/08/2023 : Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C par voie de mutation de la filière technique, au grade d'adjoint technique

-Modifie ainsi le tableau des emplois.

-Inscrit au budget les crédits correspondants.

- Charge Monsieur le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion

2/Création d'un emploi contractuel :

Monsieur le Maire explique au conseil que :

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de la réorganisation du service technique, il convient de renforcer les effectifs par la création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques et espaces verts contractuel pour une durée de 12 mois à temps complet pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire indique que plusieurs CV ont été évoqués à la commission du personnel, une personne a été fléchée mais elle n'a pas encore été contactée, dans l'attente de l'ouverture du poste. C'est une personne qui travaille actuellement à temps complet, multi tâches, beaucoup de compétences avec une formation de cuisinier à la base mais qui aujourd'hui gère tout seul l'entretien d'un château et d'une propriété de 47 hectares. Il est capable de mettre des plaques de placo tout seul au plafond. Dans son emploi actuel, il lui a toujours été refusé de lui adjoindre une autre personne et c'est pour cela qu'il souhaite changer car ça le décourage et le démoralise.

Monsieur le Maire pense que cette personne sera un apport intéressant pour le service technique. Il informe que les deux personnes qui pourraient être recrutées ont environ la cinquantaine, il pense que cela pourra peut-être apaiser quelques tensions qui existent aujourd'hui au niveau des services techniques.

Monsieur le Maire indique qu'une arrivée du contractuel au 01/07 serait l'idéal afin de renforcer les équipes pendant les congés d'été.

Madame MEISNER demande ce qu'il va se passer au bout des 12 mois pour l'agent recruté.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a deux solutions possibles : soit l'agent donne satisfaction et on pourra le stagiairiser, soit il ne donne pas satisfaction et son contrat ne sera pas renouvelé.

Madame MEISNER indique que pour une personne de 50 ans, il lui sera difficile de trouver un autre emploi.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est confiant par rapport à cette personne. Il assure aux membres du conseil municipal qu'il ne leur fera prendre aucun risque avec cette personne.

Madame LEJEUNE indique que c'est dans l'air du temps de travailler au-delà de 50 ans, voire 60-62 et plus encore.

Monsieur le Maire serait très surpris que le travail de cet agent ne confirme pas ce qu'il sait de lui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de 12 mois à compter du 01/07/2023 « agent polyvalent des services techniques et espaces verts, au grade d'adjoint technique
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine ;
- **Modifie** le tableau des emplois permanents de la commune,
- **Charge** Monsieur le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion
- **Habilite** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi pour une durée maximale de 12 mois

23-34 – Délibération subventions façades

Monsieur le Maire indique que la commission des travaux s'est réunie le 20 avril 2023 afin d'étudier le dossier de demande de subvention reçus en mairie

129 rue Grande

Demande de subvention ravalement de façade

Proposition subvention de 3000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante, sur présentation des factures acquittées : 3000 € pour la rénovation de façade 129 rue Grande

2 venelle des Trois Croissants

Demande de subvention ravalement mur

Proposition subvention de 250 €

Monsieur le Maire indique que cette proposition de 250 € de subvention a été faite par mail à la commission de travaux. Cette somme a été validée par l'ensemble des membres excepté Madame MEISNER qui a proposé de monter cette subvention à 300 €. Monsieur le Maire indique que sur le principe cela ne le dérange pas mais précise que la somme de 250 € correspond à 25% de subvention par rapport au montant du devis. S'il est appliqué un montant supérieur de subventionnement, il conviendra de l'appliquer pour tous les dossiers.

Madame LEJEUNE indique qu'il faut se tenir à une règle à appliquer.

Monsieur le Maire indique que 25% de subventionnement n'est pas la règle, il s'agit normalement de subventions de 1500€ ou bien par multiple de 1500€ mais précise qu'il est possible de faire au cas par cas. Madame MEISNER pense qu'il faut encourager les propriétaires qui réalisent des travaux.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord sur ce principe mais en restant dans les règles fixées, au cas par cas.

Monsieur le Maire pose la question parmi les membres du conseil municipal : subvention de 300€ ou bien 250 € : tous les membres sauf Madame MEISNER et son pouvoir sont d'accord pour une subvention de 250€

Monsieur LEFEBVRE demande quelle est la règle d'attribution notamment quand il y a des travaux avec des sommes importantes.

Monsieur le Maire lui répond qu'il convient dans un premier temps de prendre en compte seulement les travaux des façades qui sont visibles de la rue, ensuite il est regardé la qualité des travaux, des travaux de rafraîchissement n'auraient pas la même subvention que des travaux de reprise de colombage par exemple. La commission de travaux se réunit ensuite et propose une somme par rapport au montant du devis en enlevant systématiquement le coût de l'échafaudage.

Monsieur LEFEBVRE pense qu'il faut encourager les personnes qui réalisent des travaux avec des coûts importants.

Monsieur le Maire pense aussi qu'il faut encourager les personnes qui réalisent des travaux, il indique notamment qu'il y a encore quelques subventions à verser (en attente de factures acquittées) mais qu'il faut appliquer une règle afin d'être cohérent dans les attributions futures de subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 + 4 voix POUR et 1+1 voix CONTRE, décide d'attribuer la subvention suivante, sur présentation des factures acquittées : 250 € pour la rénovation du mur 2 venelle des Trois Croissants

23-35 – SDEC ENERGIE : effacement des réseaux « RUE DE SAINT REMY »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de **182 251.81 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 60 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 40 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **77 873.77 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Pour rappel, le conseil municipal avait accepté préalablement l'étude préliminaire concernant ce dossier par délibération en date du 27 janvier 2020 avec un montant de participation communale qui était estimée à 130 032.80 € (taux de subventionnement à 20%)

Monsieur le Maire indique que la commune de La Vespière-Friardel a délibéré également afin de réaliser les travaux d'effacement de réseaux dans cette rue (située sur les deux communes) et a choisi le même type de candélabres LED.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu récemment un représentant du SDEC Energie afin de pouvoir changer les éclairages classés énergivores sur la commune d'Orbec car il en reste quelques-uns qui vont bientôt devenir interdits en 2027. Il informe les membres du conseil municipal qu'au niveau du département

du Calvados, la commune d'Orbec est sur le podium des communes en terme de pourcentage d'éclairage public repris en LED (68 % de notre éclairage public passé en LED). Il indique que la commune avait candidaté pour un appel à manifestation d'intérêt TEP CEV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) et nous avons été lauréat et les actions suivantes ont été financées à 80 % : passage en LED d'une partie de l'éclairage public, achat de 3 véhicules électriques, achat de ruches.

Monsieur le Maire pense que cette action et non pas selon certains « ce comité Théodule » a permis d'améliorer le territoire.

Monsieur le Maire indique que pour que les travaux commencent, le SDEC doit obtenir l'ensemble des conventions avec les riverains propriétaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il en manque environ 5. Il informe que le coût des travaux est pris en charge par la commune, les propriétaires n'auront rien à financer.

Madame MEISNER demande si le coût revu à la baisse a été repris dans le budget de cette année ?

Monsieur le Maire lui indique que oui. Il rappelle que la participation de la commune au SDEC se trouve dans le budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,**
- **Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,**
- **Prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,**
- **Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,**
- **S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :**
- **Décide d'inscrire le paiement de sa participation en section de fonctionnement.**
- **S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,**
- **Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,**
- **S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 4 556.30 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.**

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'un bailleur social viendra très prochainement le rencontrer afin de discuter des anciens bâtiments de l'EPMS. Il espère une suite favorable en 2023 et indique qu'il travaille de façon acharnée sur ce dossier.

Madame MEISNER demande si la commune est toujours propriétaire de l'ex EPMS ? est ce qu'il y a eu quelque chose de signé avec la communauté d'agglomération ?

Monsieur le Maire lui répond que la commune est propriétaire d'une partie des bâtiments et que pour le moment, rien n'a été signé avec la communauté d'agglomération. Il indique que l'agglomération avancera sur ce dossier quand les choses avanceront positivement avec le promoteur privé et/ou un bailleur social pour la création d'une résidence services seniors.

-Madame LEJEUNE demande si une inauguration des ruches aura lieu ?

Monsieur le Maire lui répond qu'en effet, une inauguration va être prévue. Il indique que le lieu où elles sont placées actuellement n'est pas idéal, il semblerait que les abeilles aient trop froid et qu'il y ait trop de vent. Il est possible que les ruches soient déplacées prochainement vers les anciens jardins pédagogiques.

Monsieur le Maire indique que l'inauguration sera faite en présence de M. LOUDIG qui gère les ruches avec le service espaces verts, du service jeunesse et d'Anne-Marie et Armand CHÉDOT qui ont décoré les ruches.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CHÉDOT pour son travail fabuleux sur la vie des abeilles qui pourrait faire prochainement l'objet d'une exposition itinérante.

-Madame COGE demande quand l'entretien des champs barras sera effectué ?

Madame LEJEUNE indique que le travail à l'épaveuse est prévu cette semaine. Il ajoute que faute d'effectif et avec les jours fériés, cela n'a pas pu être fait avant.

Madame COGE indique que c'est tous les ans le même problème. Désormais il y a de nouveaux pavillons. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé que le service technique voirie vienne en renfort du service espaces verts, le temps nécessaire pour le nettoyage de la ville. Il indique que l'on devrait récupérer prochainement la balayeuse notamment pour le nettoyage des caniveaux.

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait 1042 hectares, qu'il y avait un appartement à terminer à la gendarmerie dans un contexte de manque de personnel dus à des arrêts maladie et du personnel sans permis de conduire. Il indique que les ouvertures de poste vont renforcer les équipes. Pour le moment la configuration actuelle n'est pas simple à gérer.

-Madame MEISNER demande des nouvelles des immeubles RHI ?

Monsieur le Maire indique que nous aurons une réponse de l'ANAH centrale fin juin pour l'attribution de la subvention. Si la subvention majorée est acceptée, les travaux pourraient commencer en septembre octobre prochain. Il indique que ce dossier se présente bien.

-Madame CHÉDOT indique que l'ancien Taormina a été repris.

Monsieur le Maire lui répond que les nouveaux repreneurs doivent ouvrir début juin pour la fête du camembert, ils possèdent déjà un restaurant à Saint Denis de Mailloc. Ce sera un restaurant bistronomique. C'est une bonne nouvelle.

Monsieur LAUTONNE informe qu'à côté de chez lui, le restaurant nouvellement repris va bientôt ouvrir.

Monsieur le Maire indique qu'il a entendu qu'un nouveau commerce de bouche devrait ouvrir du côté du musée. Il constate un réel attrait pour venir s'installer à Orbec.

Madame MEISNER demande si on a des nouvelles des candidats à l'opération « Mon Centre Bourg A Un Incroyable Commerce » ? et si l'accompagnement de la Ville allait perdurer ?

Monsieur le Maire lui répond que l'on sait ce qu'ils sont devenus. Il indique être un peu déçu sur l'implication des candidats, même si on savait pour certains, une installation à plus long terme.

Monsieur le Maire indique que l'accompagnement des candidats par le prix de la Ville est toujours d'actualité mais est soumis à ouverture du commerce.

Madame MEISNER demande si l'accompagnement de la ville pourrait aussi concerner les installations en dehors du dispositif MCBAIC ?

Monsieur le Maire indique que si besoin, on pourrait y réfléchir tout en se rappelant que s'agissant de projets privés, le fait de les subventionner avec de l'argent public, il y a des règles à respecter concernant la justification du paiement.

Madame LEJEUNE indique que les personnes qui souhaitent s'installer peuvent aussi de tourner vers la chambre de commerce ou autres pour obtenir un accompagnement.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a aussi la chambre des métiers.

Madame CHÉDOT demande si l'information concernant l'accompagnement pour les futures installations de commerces peut être mise sur le site internet de la commune ?

Monsieur le Maire indique qu'il est favorable à cette demande.

Concernant MCBAIC, Monsieur le Maire indique qu'il était proposé un « revivre » de cet événement, mais il n'y est pas très favorable, bien que gratuit. Il souhaite attendre et avoir avant des nouvelles des candidats.

Madame MEISNER pense que les candidats pourraient avoir l'impression qu'il n'y ait pas de suivi de cette action ?

Monsieur le Maire lui répond que s'il n'y a pas eu encore d'installation, ce n'est pas la faute de la commune. Ce sont les candidats qui doivent reprendre contact afin d'obtenir le prix gagné qui sera versé lors d'une ouverture de commerce.

-Madame DROUET constate que devant les containers à ordures ménagères rue Croix aux Lyonnais, la rue est en très mauvais état.

Monsieur le Maire lui indique qu'une campagne de nids de poule va être effectuée prochainement. La réfection de la rue n'est pas prévue pour le moment.

Monsieur le Maire informe que dans le nouveau schéma de déchets, ces containers seront supprimés. Le point d'apport volontaire sur le parking du presbytère sera densifié avec l'implantation d'un container verre et collecte sélective et un composteur collectif.

Monsieur le Maire indique que le coût des déchets est effroyable, les révisions de prix des marchés augmentent. Il est urgent de baisser les tonnages d'ordures ménagères sur le territoire de l'agglomération afin de ne pas augmenter les coûts. Il indique que depuis son arrivée en tant que vice-président, les

tonnages baissent tous les ans, mais il y a encore du progrès à faire notamment sur les bio déchets. Des distributions gratuites de composteurs sont en cours sur le territoire et un maître composteur a été recruté au sein de l'agglomération afin d'en expliquer leur fonctionnement.

-Monsieur LEFEBVRE se propose d'aider pour la communication de la fête de la musique organisée par les commerçants.

Monsieur le Maire lui répond que c'est possible mais précise que dans la mesure où il y a des initiatives privées de bars ou commerçants pour l'organisation de la fête de la musique, la commune n'a pas forcément vocation à faire mais encourage et soutien ce type d'initiatives.

-Monsieur LEFEUVRE indique que pour la fête du camembert, cette manifestation va attirer du monde qui va pouvoir ensuite citer notre commune pour son fleurissement et sa beauté, mais il s'interroge sur les potelets manquants à remplacer ?

Madame LEJEUNE indique qu'il y a des dossiers sous assurance et qu'il faut attendre. Ceux qui sont à la charge de la Ville ont été remis

Monsieur LEFEUVRE demande si les potelets tordus vont être réparés ?

Madame LEJEUNE indique qu'il n'est pas possible de les redresser. Elle va voir ce qu'il peut être fait en réunion de planning.

Monsieur LEFEBVRE informe qu'il y a, dans la région parisienne, des poteaux souples, ressemblant aux poteaux métalliques. Il indique que cela pourrait être une solution intéressante pour la commune.

Madame LEJEUNE indique que pour la 4^{ème} tranche, il y a eu moins de potelets installés par rapport aux autres tranches.

-Monsieur LEFEUVRE indique que le panneau lumineux installé en entrée de ville est très joli et très coloré mais il pense que les messages affichés font peur pour les personnes qui viennent à Orbec car ils font référence à des interdictions ou des problèmes liés aux travaux. Il souhaiterait voir des messages plus positifs, plus bienveillants. Il fait remarquer que l'annonce pour la fête du camembert a été annoncée trop tard, notamment pour les Parisiens qui étaient présents sur notre commune.

Monsieur le Maire lui indique que le message sera passé.

Monsieur LEFEUVRE indique qu'il a reçu un mail « on a parlé d'Orbec » avec un reportage réalisé sur la commune, mais ce qu'il l'aurait intéressé, c'est d'avoir l'information au préalable pour pouvoir voir l'émission en direct.

Monsieur le Maire lui indique que nous n'avons pas eu l'information au préalable. Le reportage ne concernait pas la commune directement mais deux lieux privés : la champignonnière et le petit moulin.

-Madame RAMOS indique que la rigole est, de nouveau, envahie par du cresson.

Monsieur le Maire informe qu'il y a un arrêté règlementant le nettoyage de la rivière avec des dates à respecter courant septembre.

Madame LEJEUNE indique qu'il va être prévu de nettoyer grossièrement cet endroit, en attendant le nettoyage annuel.

-Madame MEISNER indique qu'il n'y a plus de lampadaire au niveau de la rigole.

Monsieur le Maire indique que ce lampadaire régulièrement vandalisé ne sera pas remplacé car cela a un coût pour la commune. Il indique que quand ce quartier sera refait, un éclairage au sol pourra être envisagé, comme dans la venelle des Religieuses.

-Monsieur LEFEBVRE informe que le city à La Vespière a été également vandalisé.

-Monsieur le Maire informe que des verbalisations ont eu lieu dernièrement concernant des déjections canines. Il informe également que des personnes ont été prises en flagrant délit de vol dans les locaux de l'ancien EPMS.

Séance levée à 15h

COOL Étienne	
MACREZ Éveline	
LEJEUNE Laurence	
MORIN Guy	
BIENVENU François	
RAMOS CASTRO Françoise	
DROUET Liliane	
HULIN Germain	ABSENT
LAUTONNE Gilles	
FLEURET Philippe	ABSENT
LEFEUVRE Eric	
LEMETTAIS Thierry	ABSENT
COGE Martine	
BUENO Sophie	ABSENTE
BEIL Corinne	ABSENTE
CHEDOT Anne-Marie	
DUBOIS Christian	ABSENT
MEISNER Annick	
LEFEBVRE Karl	